

Une fois les sources de pollutions détectées grâce aux études présentées précédemment, l'objectif est de mettre en place des actions concrètes permettant de diminuer la pollution bactériologique globale du territoire. Malheureusement les sources de pollutions ne proviennent pas d'une seule localisation facilement identifiable mais bien de multiples secteurs d'activités répartis sur l'ensemble du territoire. En conséquence, un effort collectif de l'ensemble des acteurs concernés est nécessaire pour réduire significativement la pollution bactériologique. Les propositions de mesures envisageables et souhaitées sur les secteurs détectés comme étant les plus sensibles sont les suivantes :

**SECTEUR ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF**

➔ **POUR SUIVRE L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

- Repérer les mauvais branchements réseau eaux usées – réseau eaux pluviales
- Restaurer les réseaux en mauvais état

➔ **POUR SUIVRE L'AMÉLIORATION DU TRAITEMENT DES EAUX USÉES**

Améliorer la capacité d'abattement de la pollution bactériologique des stations d'épuration

➔ **POUR SUIVRE L'AMÉLIORATION DES ASSAINISSEMENTS NON-COLLECTIFS**

Mise aux normes des assainissements non collectifs

**SECTEUR AGRICOLE**

➔ **SUR LES PARCELLES AGRICOLES**

- Poursuivre la densification du réseau bocager.
- Poursuivre la mise en place d'aménagements interdisant le contact direct du bétail aux cours d'eau (abreuvoirs, passerelles, etc.)
- Prendre en compte les caractéristiques des parcelles (pentes, bocage) pour l'épandage et le stockage des fumiers aux champs.

➔ **SUR LES SIÈGES D'EXPLOITATIONS**

- Éviter autant que possible le contact des eaux pluviales avec les déjections animales pour réduire le ruissellement bactériologique.
- Vérifier régulièrement l'étanchéité des fosses à lisier.

**SECTEUR LOISIR**

➔ **LES CENTRES ÉQUESTRES**

Surveiller les parcours des chevaux, et éviter autant que possible le contact des eaux pluviales avec les déjections animales pour réduire le ruissellement bactériologique sur les centres équestres.

➔ **NAUTISME**

Faire respecter la destination des eaux noires vers des lieux de traitements.

➔ **CHIENS/CHEVAUX**

Rappeler au grand public l'impact des déjections canines et équinnes sur la dégradation de la qualité bactériologique des eaux.

**La qualité de l'eau sur 3 mois à l'Usine de Pléven**

DE JUILLET 2020 À SEPTEMBRE 2020	VALEUR LA PLUS ÉLEVÉE AVANT TRAITEMENT	VALEUR LA PLUS ÉLEVÉE APRÈS TRAITEMENT	VALEUR MOYENNE APRÈS TRAITEMENT
NITRATES	26 mg/l	26 mg/l	19 mg/l
S-MÉTOLACHLORE (DÉSHERBANT AGRICOLE)	0,06 µg/l	<0,02 µg/l	<0,02 µg/l
MÉTALDÉHYDE (ANTI-LIMACES UTILISABLE PAR TOUS)	<0,05 µg/l	<0,05 µg/l	<0,05 µg/l

Nitrates en mg/L : 0 à 50 (vert), 50-100 (orange), supérieur à 100 (rouge)  
 S-Métolachlore / Métaldéhyde en µg/L : 0 à 0,1 (vert), 0,1 à 2 (orange), supérieur à 2 (rouge)  
 Source : Contrôle officiel du Ministère de la Santé (ARS Pôle Santé - Environnement - St Brieuc)

CE DOCUMENT A ÉTÉ IMPRIMÉ SUR PAPIER RECYCLÉ - NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

# L'eau'bservatoire

DU SAGE ARGUENON - BAIE DE LA FRESNAYE

## LA CONCHYLICULTURE DANS LES BAIES DE L'ARGUENON ET DE LA FRESNAYE : UNE ACTIVITÉ IMPORTANTE MAIS VULNÉRABLE.

Le territoire du SAGE Arguenon-Baie de la Fresnaye dispose d'un littoral de près de 35 km de côtes comprenant deux baies, celle de l'Arguenon et de la Fresnaye.

Ces baies sont toutes deux des lieux remarquables du paysage breton, comprenant des sites protégés. Elles attirent de nombreuses activités économiques et touristiques.

Le fort marnage des eaux permet le développement de la conchyliculture dans l'estran en rendant possible la mise en place de structures nécessaires à cette activité (élevage de coquillages).

### ➔ LA CONCHYLICULTURE

Elle comprend deux activités sur les baies de l'Arguenon et de la Fresnaye :

**La mytiliculture** : qui désigne la production de moules. Elles sont ici élevées sur des pieux en bois plantés dans le sable. Les moules sont fixées sur ces pieux appelés « bouchots ». (Photo baie de l'Arguenon)

**L'ostréiculture** : qui désigne la production d'huîtres. Elles sont élevées dans des poches grillagées fixées sur des tables. (Photo baie de la Fresnaye).

Sont présentes sur les deux baies, 24 entreprises de conchyliculture représentant un chiffre d'affaire de 7 millions d'euros. Près de 90 emplois directs et autant d'emplois indirects sont concernés.

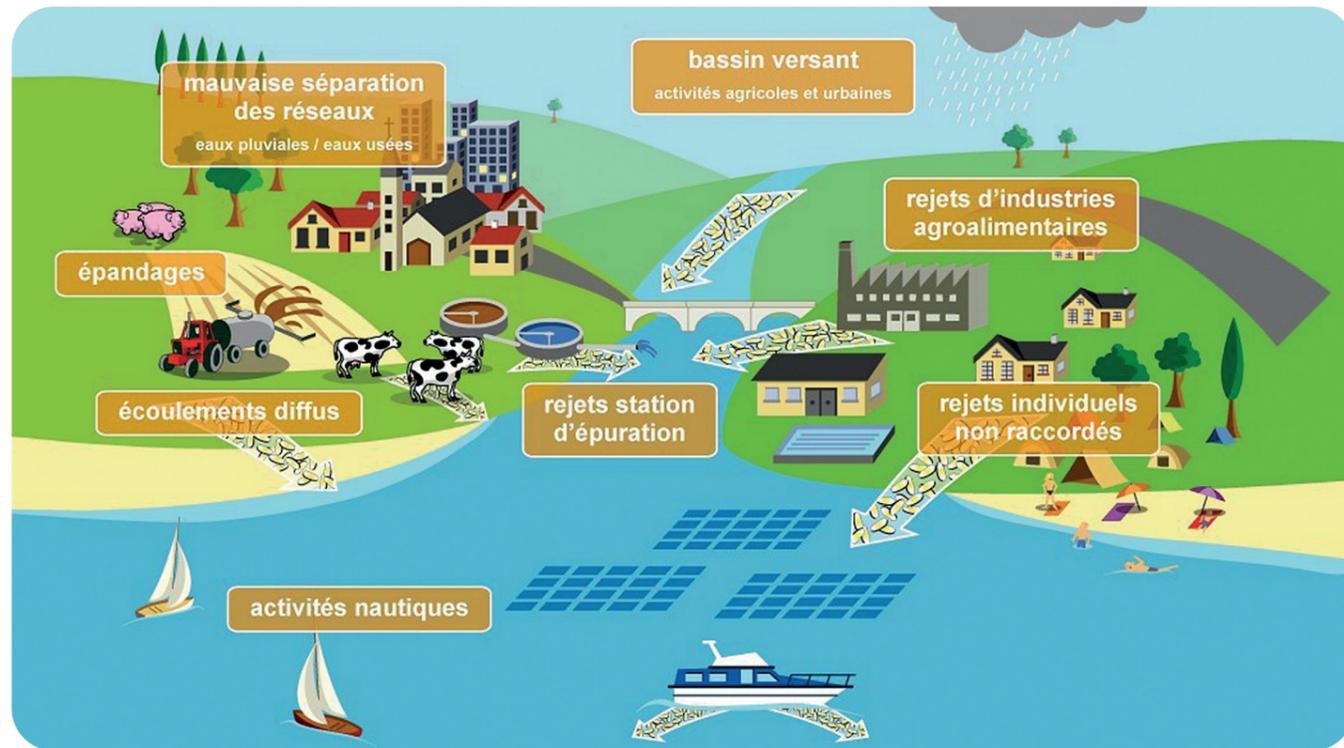


### ➔ LA PÊCHE À PIED DE LOISIRS

D'importants gisements de coquillages dits fousseurs (vivant dans le sable) attirent de nombreux pêcheurs à pied. On peut y ramasser notamment des coques, des palourdes, couteaux... accessibles à marée basse. Cette activité historique fait partie intégrante du patrimoine local. Des informations importantes à ce sujet sont disponibles sur le site [pechapidresponsable.fr](http://pechapidresponsable.fr) comme les zones de pêche ainsi que leur qualité sanitaire.



Les coquillages filtrent l'eau pour se nourrir de phytoplancton (petits organismes végétaux vivant en suspension dans l'eau). A travers ce processus, ils absorbent aussi des bactéries provenant des rivières, susceptibles de rendre malades leurs consommateurs. Ces bactéries, causant des maladies comme la gastro-entérite, proviennent essentiellement des déjections humaines ou animales. Les sources de pollutions sont diverses sur un bassin versant :



Afin d'éviter que la consommation de coquillages (provenant de la pêche professionnelle ou de loisir) impacte la santé des consommateurs, un suivi est effectué par l'IFREMER (Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer) pour s'assurer de la qualité des coquillages tout au long de l'année. La concentration de la bactérie Escherichia coli (qui est un bon indicateur de la présence de micro-organismes dangereux pour la santé) est mesurée à même la chair des coquillages. A travers les résultats du suivi, un classement des différentes zones conchylicoles est effectué pour informer les pêcheurs à pied et adapter les pratiques des conchyliculteurs professionnels.

CLASSEMENT SANITAIRE DES ZONES CONCHYLICOLES		
Groupe de coquillage	Baie de l'Arguenon	Baie de la Fresnaye
Groupe 2 : les bivalves fouisseurs (coques)	<b>A</b>	<b>B</b>
Groupe 3 : les bivalves non fouisseurs (huître/moule)	<b>B</b>	<b>B</b>

- Classement « A » : la commercialisation des coquillages peut se faire directement.
- Classement « B » : la commercialisation des coquillages est possible après passage en bassin de purification de courte durée.
- Classement « C » : la commercialisation des coquillages est possible après passage en bassin de purification de longue durée.
- Classement « D » : La commercialisation est interdite.

## UNE PROBLÉMATIQUE ACTUELLE

Le suivi bactériologique d'IFREMER a mis en avant un important épisode de pollution des coquillages dans la baie de l'Arguenon et de la Fresnaye sur le mois d'octobre 2020. Il a été mesuré des valeurs supérieures au seuil actuel de classification sur les coques et les moules dans la baie de l'Arguenon et sur les moules dans la baie de la Fresnaye. Cette dégradation a duré la moitié du mois d'octobre :

### SUIVI IFREMER SUR LE MOIS D'OCTOBRE 2020

	05-Oct	12-Oct	14-Oct	19-Oct	22-Oct
Moules Fresnaye					
Moules Arguenon					
Coques Arguenon					

■ Relevé de qualité satisfaisante ■ Relevé de qualité insatisfaisante

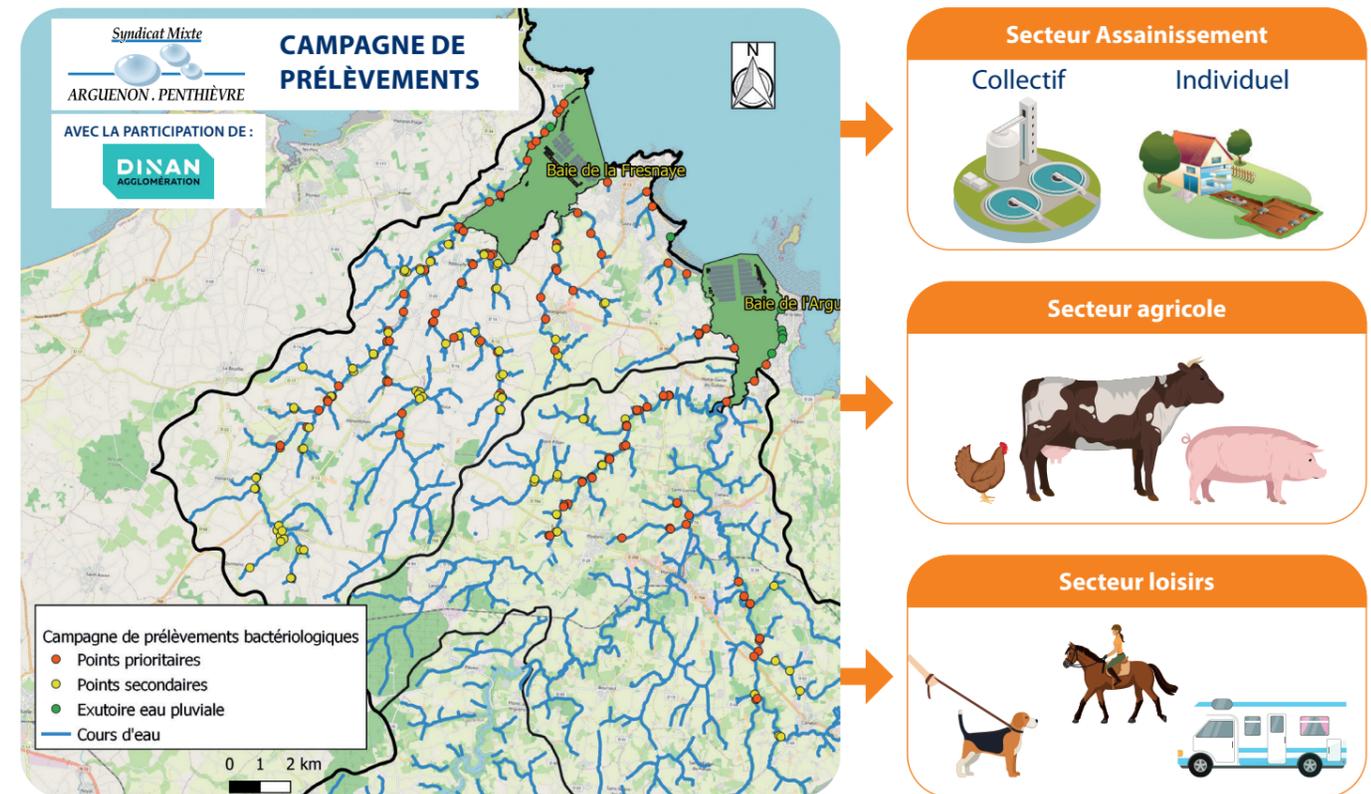
Ces épisodes de pollution bactériologique surviennent après une intense période de pluviométrie. Restent à définir les causes de cette dégradation.

Cette étude est destinée à localiser les sources de pollutions bactériologiques majeures en concertation avec les acteurs du territoire. L'objectif final est de proposer un plan d'actions permettant de limiter la pollution et d'améliorer la qualité des eaux conchylicoles des baies de l'Arguenon et de la Fresnaye.

Pour ce faire un maillage très précis de mesures de concentration de la bactérie Escherichia coli (112 prélèvements) a été effectué par le syndicat mixte Arguenon-Penthièvre en collaboration avec Dinan-Agglomération sur les cours d'eau se jetant dans les baies de l'Arguenon et de la Fresnaye. Cette opération a été répétée 6 fois entre l'hiver 2019 et l'été 2020 pour observer les différents scénarios hydrologiques d'une année (Hiver – printemps – été) en périodes pluvieuse et sèche.

Cette méthode permet le ciblage précis des sources de pollutions impactant les rivières.

3 secteurs d'activités ressortent sur le territoire, celui du loisir, de l'assainissement et de l'activité d'élevage :



## ETUDE AGRICOLE SUR LA BANDE LITTORALE DES 500 MÈTRES DES BAIES DE L'ARGUENON ET DE LA FRESNAYE

Le syndicat mixte Arguenon-Penthièvre a mandaté la Chambre d'Agriculture pour mener une étude sur les parcelles agricoles et les sièges d'exploitations présents dans la bande des 500 m du littoral de la zone d'étude. Sachant que le secteur agricole peut générer de la pollution bactériologique à travers l'élevage (déjections, lisier, fumier), l'objectif de cette étude est d'évaluer les risques de transferts de cette pollution vers les cours d'eau lors d'un épisode de pluie générant un ruissellement. Pour ce faire différents paramètres susceptibles de favoriser le transfert des polluants vers les cours d'eau sont évalués :

- La pente de la parcelle
- La longueur de la parcelle
- La présence de bocage
- Présence de pâture

